



HAL
open science

Orientation, interculturalité et équité dans l'enseignement bilingue français-corse

Sébastien Quenot

► **To cite this version:**

Sébastien Quenot. Orientation, interculturalité et équité dans l'enseignement bilingue français-corse. Pratiques et représentations du plurilinguisme, Albiana, 2011, Pratiques et représentations du plurilinguisme. hal-01178798

HAL Id: hal-01178798

<https://univ-corse.hal.science/hal-01178798>

Submitted on 22 Jul 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Orientation, interculturalité et équité dans l'enseignement bilingue français-corse

Sébastien Quenot

Pratiques et représentations du plurilinguisme, Corti, 7 octobre 2009

Atelier 1, Bi/plurilinguisme et cohésion sociale

Introduction

La naissance et l'intégration de la discipline Langue et Culture Corses au sein du curriculum a d'abord posé des questions d'ordre didactique aux enseignants volontaires. Le passage d'un enseignement de langue objet à un enseignement de langue instrument, c'est-à-dire en disciplines non-linguistiques nous a conduit à aborder la question de l'enseignement bilingue français-corse du point de vue de la sociologie de l'éducation, de ses effets sur le marché scolaire et la composition des filières. Nous présenterons dans une première partie une mise en perspective historique de l'enseignement bilingue en Corse avant d'exposer quelques résultats de notre étude de cas sur la commune de Bastia. Nous analyserons dans une dernière partie les principaux obstacles à sa diffusion équitable auprès du public scolaire.

La structuration de l'enseignement bilingue

L'enseignement bilingue en Corse n'est ni la prérogative d'une association du type Diwan, Ikastola ou Calendreta, ni le résultat d'une décision académique unilatérale. Il est le fruit, à la fois de la volonté générale des Corses, au moins depuis le début des années 1970 et de l'innovation pédagogique élaborée par les premiers enseignants du « corse intégré » depuis 1984 (Fusina 1994) et par les chercheurs de l'Université qui par leurs travaux sur la polynomie, la didactique et les représentations épilinguistiques des Corses (Thiers 1989), ont contribué à rendre l'enseignement de leur langue opérationnel.

L'expérimentation : militantisme et recherche-action

Prenant le relais du corse intégré, ce n'est véritablement qu'à partir de 1996 que l'enseignement bilingue rentrera dans une véritable phase d'expérimentation puisque auparavant, selon Pasquale Ottavi (2009), elles étaient « semi-clandestines ou semi-

officielles ». Les travaux de Comiti (2005), Cortier, Di Meglio (2004 a, b), Ottavi (2004) insistent alors sur la démarche innovante et esquissent une modélisation et une actualisation de l'enseignement bilingue du point de vue didactique, en partant des expériences les plus avancées et en formulant des propositions en faveur d'un nouveau paradigme éducatif (Ottavi 2009). On assiste aussi à la création de l'association professionnelle À Scioglilingua qui tente de pallier le manque de productivité du CRDP en organisant des échanges d'outils pédagogiques entre enseignants et en organisant deux colloques en mai 2004 et en juillet 2005 avec l'Université de Corse. Cette collaboration entre les acteurs du primaire et du supérieur constitue une première dans l'île. Elle entérine le fait que l'enseignement bilingue repose sur une innovation pédagogique car il s'inscrit dans un processus de recherche-action qui semble irréversible, enraciné dans un contexte éducatif singulier (Bécharde et Pelletier 2001) et de nature à modifier le paradigme philosophique que fondent le pacte social et le projet éducatif. Il ne s'agit pas seulement d'adapter les programmes¹ mais bien de proposer un contenu curriculaire adapté aux singularités du contexte insulaire, à la fois enraciné dans le milieu régional et plus ouvert sur l'environnement culturel voisin, à l'image du projet porté par Orlando Furioso en 2004 sur la « Gramatica di l'imaginazione », inspiré par Gianni Rodari. Aux fondements patrimoniaux et identitaires de l'enseignement bilingue, se substituerait ainsi une perspective interculturelle qui selon Martine Abdallah-Pretceille et Jean-Louis Porcher (28 : 1998), consiste :

« à montrer que chaque société est descriptible selon ses cohérences propres et ses contradictions, et que son identité est construite de manière spécifique. Les cultures autres ont ainsi une chance d'échapper à l'exotisme et à la « folklorisation » pour acquérir, dans l'esprit des élèves, leur profil spécifique, leur logique. Une pédagogie de la comparaison, toujours positive parce qu'elle contribue à la décentration de l'apprenant, est ici à mettre en place ».

Outre ces projets, au quotidien, l'enseignement d'une troisième langue dès le CE1 et le développement d'aptitudes d'ordre métalinguistique participent à la construction d'une compétence plurilingue. Ainsi que le soulignent Castellotti et Moore (2005 : 173), dans l'enseignement bilingue :

¹ *Adaptation des programmes*, Cycles 2 et 3, Académie de corse, Ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, CRDP, Ajaccio, 1995.

« un accent tout particulier est porté sur l'importance des méthodes de travail et des stratégies mobilisées, notamment pour tout ce qui concerne la question des passages d'une langue à d'autres. Ces opérations impliquent de prendre appui sur le « déjà-là » en termes à la fois linguistique, culturel, métalinguistique et cognitif, c'est-à-dire en articulant le plan des pratiques et celui des représentations. Quatre principes ont dirigé l'élaboration concrète des portfolios : la non-séparation des apprentissages scolaires et, plus généralement, sociaux ; l'articulation des apprentissages linguistiques entre eux ; l'intégration des activités réflexives et stratégiques dans les processus d'apprentissage ; et le décloisonnement et la transversalité entre les différents types de connaissance. La valorisation du plurilinguisme, en tant que ressource et objectif, s'impose comme le fil directeur de ces quatre principes ».

En dépit de l'absence d'un enseignement associatif bi/plurilingue, ce sont néanmoins des équipes pédagogiques constituant un véritable capital militant qui ont permis une explosion quantitative de près de 1200% en 10 ans de l'enseignement bilingue en faisant passer ses effectifs d'environ 300 élèves en 1996 à plus de 3500 en 2006², puisque selon des enseignants que nous avons rencontrés, la démarche était généralement l'indice d'un engagement politique latent. La répartition territoriale s'est dessinée de façon relativement uniforme puisque l'objectif poursuivi était d'installer un site bilingue par bassin de collège³. De ce fait, l'implantation est demeurée principalement rurale. Si le militantisme pédagogique et/ou linguistique des pionniers de l'enseignement bilingue a permis de mettre cette innovation pédagogique sur les voies de la généralisation, l'ouverture du concours spécifique de recrutement des professeurs des écoles en 2001⁴ a permis l'intégration d'une nouvelle génération d'enseignants.

Vers la généralisation ?

Cette première période de l'expérimentation commence de s'achever en 2005 avec la délibération du premier juillet des conseillers territoriaux qui affirment que « le fondement de la politique de la Collectivité Territoriale de Corse est d'affirmer l'importance de la langue corse en tant que lien social, patrimoine et ressource du développement de la Corse en

² L'école en Haute-Corse, 2007, Document de l'Inspection Académique de Haute-Corse, disponible sur : <http://ia2b.ac-corse.fr/attachement/50817/>.

³ La carte des sites bilingues 2004-2005 est disponible sur : http://www.ac-corse.fr/lcc_20/file/524/.

⁴ Statut particulier des professeurs des écoles et conditions dans lesquelles sont recrutés les professeurs des écoles chargés d'un enseignement de et en langue régionale, Décret N°2002-11 DU 3-1-2002, <http://www.education.gouv.fr/bo/2002/7/default.htm>, consulté le 30 janvier 2008. Recrutement de professeurs des écoles, Note de service N°2002-256 du 18-11-2002, <http://www.education.gouv.fr/botexte/bo021121/MENP0202636N.htm>, consulté le 30 janvier 2008.

mobilisant l'ensemble des acteurs insulaires autour d'un consensus relatif aux enjeux du développement et de la diffusion de la langue dans tous les champs de la vie sociale ». Le changement d'orientation affleure dans la perspective non plus seulement patrimoniale de l'enseignement du corse mais dans son actualisation en faveur de la cohésion sociale et le développement économique. Autre point important, la question de la langue qui était par le passé source de conflits idéologiques et partisans n'est plus accaparée ou abandonnée aux nationalistes, selon le point de vue, puisque la classe politique traditionnelle se l'approprie. En outre, la politique linguistique ne semble plus relever exclusivement de la sphère éducative. Assistera-t-on à la fin du « syndrome du bocal » diagnostiqué par Jean-Marie Comiti (2005) ? Ce texte fondateur est alors suivi de deux ans de travaux pour aboutir au vote du « Plan stratégique d'aménagement et de développement linguistiques pour la langue corse » en juillet 2007 qui a été élaboré par le Conseil de la langue et en particulier par le Comité scientifique composé de spécialistes universitaires et d'experts parmi lesquels Pasquale Ottavi et Ghjacumu Thiers. Trois objectifs étaient alors avancés : « sauvegarder la transmission de la langue corse aux jeunes générations », « définir la place et les fonctions de la langue corse dans la société corse d'aujourd'hui », « définir les moyens et l'organisation nécessaires pour soutenir le développement de l'usage de la langue dans tous les domaines ». Or plus de deux ans après ce vote, il est regrettable de constater que la réalisation de la plupart des mesures envisagées n'a toujours pas débuté et que la désectorisation de la politique linguistique se heurte encore à des réticences tantôt idéologiques, tantôt politiciennes, à l'image du vote symbolique mais néanmoins significatif contre l'officialisation de la langue corse du 20 juillet 2009⁵.

En 2009, environ 20% des élèves de l'Académie du primaire sont scolarisés dans l'enseignement bilingue. Le libre choix concédé aux familles par la charte des sites bilingues⁶ et la filiarisation, dans les écoles d'au moins dix classes (Albert Camus à L'Isula, Sandreschi à Corti, Antoniotti à U Borgu) permet l'élaboration de stratégies d'acteurs susceptibles de conduire à la constitution de classes homogènes. On assiste ainsi à l'émergence d'une nouvelle donne au sein de l'enseignement car la généralisation pose des problèmes d'ordre certes pédagogique, mais également d'ordre social. Nous avons cherché à comprendre quels sont les effets du processus de généralisation de l'enseignement bilingue sur la gestion de la diversité, de la différence et des inégalités? Nous faisons l'hypothèse qu'il existe un risque

⁵ Disponible sur : <http://www.corse.fr/actus/fiche.php?id=1794>.

⁶ Disponible sur : http://www.ac-corse.fr/lcc_20/Cartula-di-e-scole-Bislingue_a32.html.

d'ethnisation de l'espace scolaire d'autant plus aigu que le statut du corse dans la société n'est pas de nature à motiver l'effort des familles d'origine étrangère en direction du corse, langue du patrimoine, des us et coutumes traditionnels, peut-être superfétatoires dans un programme que l'on qualifie souvent de "surchargé" et dans une société mondialisée. En revanche l'enseignement bilingue attire la plupart des familles qui se déclarent d'origine corse, parce que l'Ecole représente le dernier espace-temps dont la fonction est aussi de transmettre la langue qu'elles désireraient parler et de pallier les carences de la famille en la matière. Une enquête par questionnaire que nous avons réalisée en mai 2008 auprès des familles des écoles de l'Isula, Corti et Bonifaziu montre que la transmission intergénérationnelle « naturelle » serait de l'ordre de 3%, soit moitié moins que dix ans auparavant selon l'enquête Euromosaic⁷. Elle montre aussi que l'orientation en filière bilingue est significativement corrélée avec l'origine déclarée par les familles (Quenot 2009) :

L'Isula 2007-2008	Standard	Bilingue	Total
Corse	20,4%	56,6%	39,2%
Continent	32,7%	41,5%	37,3%
Maghreb	24,5%	0%	11,8%
UE	22,4%	1,9%	11,8%

TABLEAU 1 : COMPOSITION DES FILIERES DE L'ECOLE DE L'ISULA EN 2007-2008 ET ORIGINE DECLAREE DES PARENTS

Mais la logique d'appartenance est parfois corrigée par une logique plus instrumentale. Il pourrait ainsi exister un curriculum caché en raison duquel les familles choisissent l'enseignement bilingue non pas pour une motivation directe comme l'apprentissage du corse ou l'acquisition de compétences culturelles et cognitives (Gardner et Lambert 1972), mais pour des raisons indirectes, notamment d'évitement d'enfants issus de familles d'origine étrangère ou bien encore d'enseignants. Le droit de pouvoir « choisir son école » (Van Zanten 2009 : 6), apparait de plus en plus légitime pour les parents car les choix scolaires concernent leur enfant, qui compte parmi leurs sources de bonheur les plus importantes. Mais aussi parce que les choix scolaires sont engageants, non seulement en matière de mobilité sociale et d'insertion professionnelle mais encore en matière d'intégration sociale. Ce sont ainsi les

⁷ Disponible sur : http://ec.europa.eu/education/languages/archive/languages/langmin/euromosaic/fr5_fr.html.

finalités de l'Ecole qui sont interrogées selon que l'on privilégie sa fonction de sélection, sa fonction de formation, ou bien encore sa fonction de socialisation. À cet égard, la Corse a rencontré de profondes mutations démographiques depuis les années 1960 en passant d'environ 160000 habitants au moment de l'indépendance de l'Algérie et de l'arrivée des pieds noirs à 260196⁸ habitants en 1999, et contre les prévisions de l'INSEE à 299552 en 2006⁹. Les estimations les plus récentes évaluent à 4000, le nombre d'habitants gagnés annuellement par la Corse, du seul fait du solde migratoire. C'est dans ce contexte de relative explosion démographique et d'accroissement de la diversité que les institutions ont attribué à l'enseignement bilingue, outre sa fonction de sauvegarde de la transmission linguistique - que l'Education Nationale se refuse d'assumer toute seule - et de développement des compétences plurilingues, une mission citoyenne au service du vivre ensemble. Ainsi, du « plébiscite de tous les jours » célébré par Ernest Renan¹⁰, la cohésion nationale mais plus encore la cohésion sociale semblent rechercher le salut par la voie d'un paradigme alternatif, oscillant entre celui plus multiculturaliste issu du « volkgeist » allemand et qui rejette tout à la fois le communautarisme et l'assimilationnisme (Kymlicka 2001 : 33) et celui de l'interculturel qui s'affranchit difficilement des clichés de type gastronomiques. Plus concrètement, il s'agit, ainsi que le rappelle une enseignante bilingue dans un entretien semi-dirigé, de montrer aux enfants issus de l'immigration, mais également pourrions-nous dire à tous les parents, que la diversité et le bilinguisme ne sont pas des handicaps, que le vivre ensemble ne requiert pas de faire *table rase* des trajectoires personnelles et que la pédagogie interculturelle serait une réponse appropriée à la gestion de la diversité et à la stigmatisation de l'Autre.

L'enseignement bilingue à Bastia

Description

La commune de Bastia compte trois sites bilingues issus de la période de l'expérimentation. Celui de Campanari, dans le quartier de St Joseph et celui de Subissi à Montesoru sont d'abord apparus comme des projets d'école permettant de redynamiser ces sites pâtissant d'une image défavorable et présentant les résultats scolaires les plus faibles de la commune aux évaluations nationales.

⁸ Disponible sur : <http://www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/recensement/populations-legales99/france-regions.asp>.

⁹ Disponible sur : <http://www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/recensement/populations-legales/france-regions.asp?annee=2006>.

¹⁰ Disponible sur : <http://www.lexilogos.com/document/renan/nation.htm>.

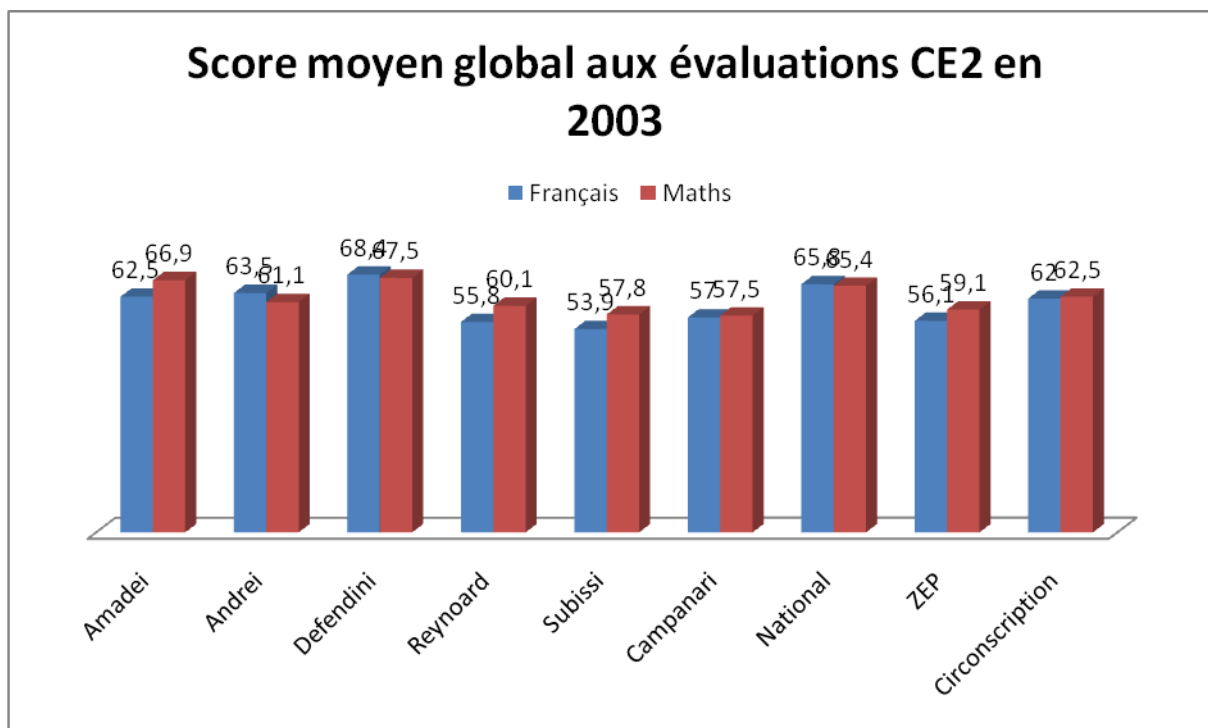


FIGURE 1 : SCORE MOYEN GLOBAL AUX EVALUATIONS CE2 EN 2003

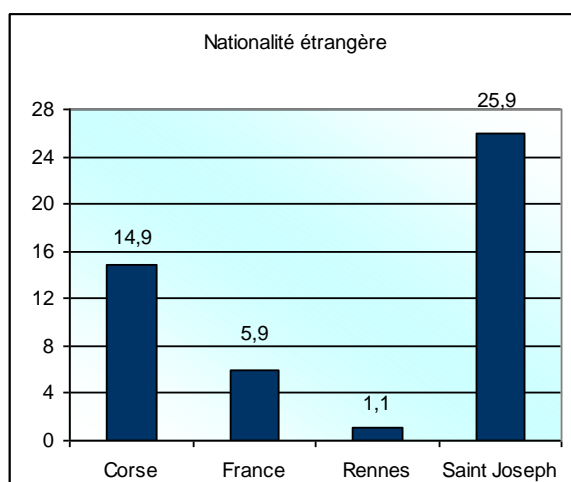
La présence et la constitution progressive d'équipes pédagogiques sensibilisées à la question de l'enseignement du corse a permis de proposer une offre pédagogique susceptible d'attirer quelques élèves issus d'autres secteurs et d'en conserver d'autres bien que le démarchage alors réalisé par la directrice de l'école Campanari auprès de parents amis ou réputés pour leur engagement s'est souvent avéré infructueux et décevant. Quant au troisième site, celui de Cardu, sa position excentrée ne semble pas l'inscrire sur la cartographie du marché scolaire tant les considérations pratiques l'emporteraient sur l'attractivité de l'offre. Nous avons souhaité réaliser cette étude de cas au sein des écoles de la commune de Bastia parce que depuis 2007, en vertu de la convention Etat-CTC qui prévoit l'ouverture d'une filière bilingue dans chaque école maternelle de quatre classes ou plus, l'enseignement bilingue qui s'y développe fortement, offrant ainsi un terrain propice aux stratégies familiales car le choix de l'école ou de la filière y est manifestement plus aisé qu'en milieu rural. En outre, la commune de Bastia possède la particularité de disposer aussi d'une offre privée avec l'école Jeanne d'Arc. Contrairement au reste de la Corse, la ville connaît une forte scolarisation dans l'enseignement privé. Si l'on considère les effectifs globaux, le pourcentage total d'élèves scolarisés à l'école Jeanne d'Arc est proche de la moyenne française.

Aussi une autre singularité du contexte bastiais est due à la fois à des facteurs géographiques et historiques. La ville est écrasée entre la montagne et la mer tant et si bien qu'elle est bipolaire avec un centre ville ancien tantôt gentrifié (Maurin 2004), tantôt paupérisé, et les quartiers sud, construits dans les années soixante, plus populaires. Ainsi, en tenant compte de la bipolarité de la ville, le taux de scolarisation dans l'enseignement privé serait de 21,5% des élèves de Bastia nord.

	ZEP /REP	Privé
Bastia maternelle	48,20%	8,25% 14,25%
Bastia élémentaire	45,8%	12,88% 21,5%
Haute-Corse	56,6%	3,1%
Académie	25,17%	4,5%
Rennes		38,9%
France	13,9%	13,6%

TABLEAU 2 : REPARTITION ZEP/REP ET PUBLIC/PRIVE EN 2007 SUR BASTIA

Enfin, la Corse est la cinquième région de France en termes d'immigration¹¹. Le quartier de St Joseph à Bastia accueillait en 2007 une forte population scolaire de nationalité étrangère eu égard au reste du territoire insulaire et national.



¹¹

Disponible

sur :

http://www.insee.fr/fr/regions/corse/default.asp?page=themes/etudes/quantile/quantile2/acc_quantile2.htm

FIGURE 2 : POURCENTAGE D'ELEVES DE NATIONALITE ETRANGERE

Un projet d'école

Tandis que les effectifs de la ville de Bastia ont considérablement diminué durant les dix dernières années, on constate que les écoles disposant d'une offre pédagogique spécifique : privé, CHAMD (Gaudin), bilingue sont les seules à avoir au moins maintenu leurs effectifs à l'exception de l'école Calloni qui a bénéficié de programmes de construction. A titre d'exemple, l'évolution des effectifs des écoles maternelles de Bastia sud montrent que la fermeture d'une école et la diminution de 18,5% des effectifs globaux en dix ans n'ont pas impacté de façon négative les effectifs de l'école bilingue du secteur, René Subissi.

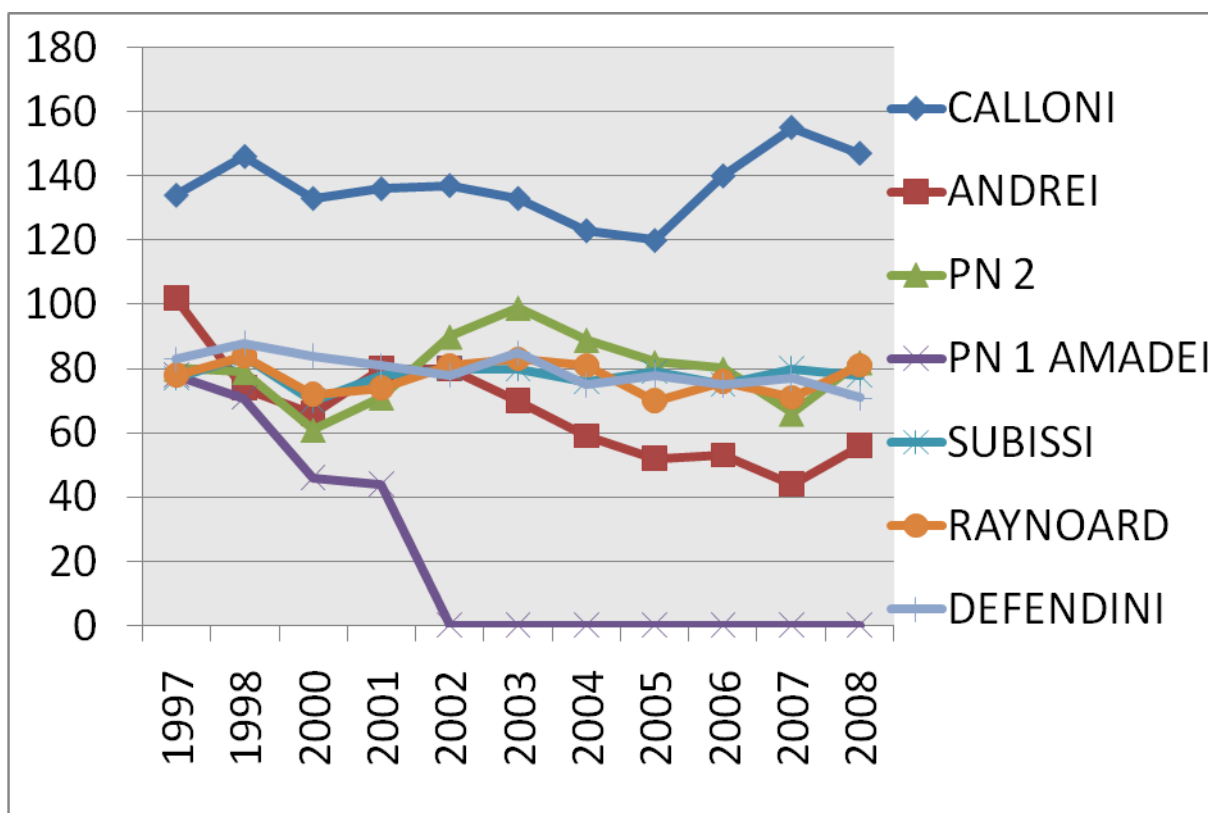


FIGURE 3 : EFFECTIFS DES ECOLES MATERNELLES DE BASTIA SUD

Offres pédagogiques et marché scolaire

Concernant les demandes de dérogation, nous devons préalablement considérer que dans une ville moyenne de la dimension de Bastia, il n'est pas certain qu'elles cheminent toutes par les procédures règlementaires et qu'elles soient toutes répertoriées. Nous observons cependant une forte hausse de 248% entre 2001 et 2006, pour revenir au niveau de 2001 en 2008. Au vu des résultats, l'école bilingue apparaîtrait comme la plus attractive, mais peut-on cependant attribuer ce phénomène à l'équipe enseignante, à son classement en site bilingue, ou à sa position géographique ? La désectorisation est obtenue de droit, dans la limite des places disponibles, pour toute demande de dérogation vers ou depuis un site bilingue. Nous observons cependant que pour l'école Subissi, depuis son passage en site bilingue, le solde est toujours positif (2003-2008) tandis qu'il est plutôt globalement neutre pour Campanari. Aussi, nous faisons l'hypothèse que les stratégies d'évitement liées à l'implantation des sites bilingues relèvent davantage de l'orientation interne à chaque école plutôt qu'entre chacune d'entre elles pour deux raisons. La plupart des écoles de la ville offrent la possibilité de suivre un cursus bilingue et l'offre de chaque école étant inférieure à la demande interne, les stratégies d'évitement inter-écoles semblent ainsi neutralisées. De façon générale, on choisit davantage une filière bilingue qu'un établissement particulier. En revanche, l'analyse montre l'existence de phénomènes d'évitement très marqués, notamment à l'égard de l'école Charles Andrei dont le déclin semble inexorable, en attendant la fin des chantiers de renouvellement urbain et la construction d'une école Haute Qualité Environnementale¹². Avec un taux de chômage de près de 28,28%, c'est la seule école qui accueille les enfants de forains et les populations les plus défavorisées.

2008-2009	PR INC	CH, DEME, RMI, SP	API	AR, CO, GE, PE	AUTR	CADR	CS, EJ, ET, ST, VA	EMPL, SA	FONC	FOR	INV	PR LIB
Andrei	10,1	28,28	1,01			2,02		35,35	9,09	9,09	2,02	
Defendini	7,8	8,52	0,71	7,1	4,26		0,71	34,09	36,17		0,71	0,71
Reynoard	6,67	22,96	0,74	2,96	2,96		1,48	39,89	19,26		2,22	
Subissi	5,88	10,08	0,84	4,02	3,36		2,52	48,72	19,33		2,52	0,84
Amadei	3,64	13,63	0,91	8,18	1,82			49,06	20			

TABLEAU 3 : PROFESSION DES PARENTS DES ECOLES DE BASTIA SUD EN 2008

¹²

Projet disponible sur : http://www.ville-bastia.fr/rubrique.php?id_rub=quartiers_lupino&num_photo=2&id_article=1947.

Lorsque l'on compare les professions des familles des écoles Subissi et Reynoard, dont le secteur est la zone des HLM de Montesoru, situés en ZUS, on observe une surreprésentation des familles dont le père est fonctionnaire pour la première et une surreprésentation des familles au chômage pour la seconde.

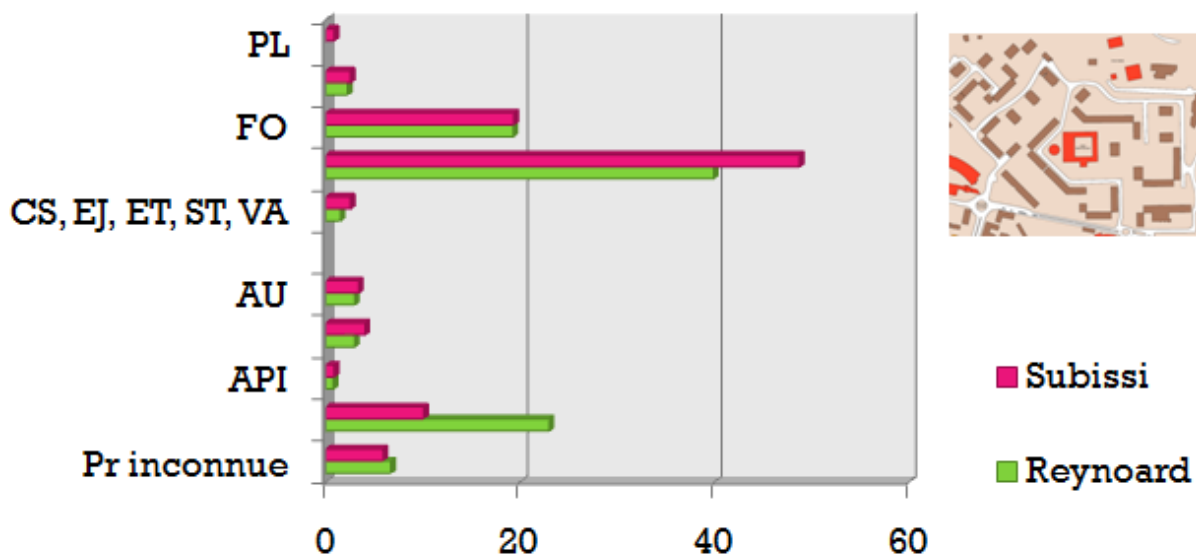


FIGURE 4 : PROFESSION DES PARENTS DES ECOLES SUBISSI ET REYNOARD EN 2008

Selon que l'enfant est scolarisé en site bilingue ou non, le taux de chômage ou d'inactivité peut doubler, de 10,08% à près de 22,96% entre l'école Subissi et l'école Reynoard. Durant la période de l'expérimentation, les sites bilingues s'inscrivaient dans un projet de revalorisation de l'école, tantôt rurale, tantôt en ZEP. De façon générale, ces projets semblent avoir abouti sinon à une inversion du stigmat, du moins à son déplacement puisque les écoles bilingues ont tendance à accueillir un public plus nombreux et moins défavorisé tant et si bien que depuis 2007 les nouveaux sites bilingues s'ouvrent dans des écoles plutôt favorisées du nord de la ville : (Toga, Centre, Annonciade). Si l'on pousse l'étude jusqu'à l'analyse des résultats des élèves aux évaluations nationales, on constate, pour le site de Campanari, qu'ils étaient supérieurs à la moyenne nationale des ZEP jusqu'en 2006 tandis que par la suite, ils auraient eu tendance à chuter. Faut-il y lire l'essoufflement de l'équipe pédagogique, la fin de l'attractivité du projet d'école en ZEP ou bien un épiphénomène relatif à une cohorte qui serait peu significatif sur le long terme ? C'est ici que se pose néanmoins la question de la généralisation et de la pérennisation de l'innovation pédagogique. L'analyse rigoureuse des résultats requiert une vue d'ensemble multifactorielle et pluriannuelle. Pour l'école Subissi, les résultats ont tendance à être désormais supérieurs à la moyenne obtenue par les écoles

classées ZEP. En revanche, les autres écoles enquêtées : Antoniotti, Camus et Sandreschi présentent un avantage constant et très significatif en faveur des classes bilingues. Encore faut-il discriminer les bénéfices qui relèvent de déterminismes sociaux de ceux qui relèvent strictement de l'enseignement bilingue.

Enjeux politiques ou obstacles techniques et pratiques?

L'innovation pédagogique peut-elle être équitable ?

Nous ne nous situons pas ici dans une perspective pédagogique mais sociale. Nous pouvons à cet égard remarquer que des familles ayant choisi l'une ou l'autre des filières nous ont relaté qu'on leur avait présenté la filière bilingue comme « exigeante et élitiste ». Si cette démarche a pour objectif de dissuader *l'homo scholarus*, c'est-à-dire les parents consommateurs d'école, de mettre en péril la stabilité des effectifs et de s'assurer de la motivation des familles, elle conduirait *volens nolens* à la constitution tacite de classes de niveaux. Ainsi, la généralisation de l'enseignement bilingue aboutit à des effets pervers en posant des problèmes d'équité et de cohésion sociale, enjeux nouveaux d'autant plus aigus qu'ils sont inattendus. Ils s'inscrivent dans le contexte plus général de révision des politiques publiques en la matière. Le passage, en France, du paradigme de l'égalité à celui de l'équité date certes du début des années quatre-vingt mais la politique des ZEP a connu de grandes réformes, notamment en 2005 et l'assouplissement de la déssectorisation en vue de sa suppression poursuivent comme objectif de pallier les déficiences de la politique de la ville en matière de mixité sociale pour éviter que la sectorisation ne se transforme en ghettoïsation. Il s'agit de poursuivre l'idéal méritocratique tout en poursuivant le développement de l'efficacité du système éducatif, c'est-à-dire des savoirs, savoir-faire et savoir-être transmis ainsi que la recherche l'égalité des chances, par la neutralisation chez les enfants du poids de leurs héritages respectifs. Or elle requiert préalablement leur identification avant d'adapter les cursus aux besoins et aux situations réelles de chacun. Dans le cas qui nous occupe, en l'absence de protocole clairement établi, les différents acteurs négocient des compromis locaux, parfois instables, notamment à l'occasion de la définition des critères de sélection des enfants qui pourront suivre un cursus bilingue. De façon générale, se pose la question de savoir si *in fine*, l'innovation pédagogique n'accroît pas les écarts en profitant d'abord à ceux qui en auraient le moins besoin avant que sa diffusion n'ait pour effet pervers d'édulcorer les bénéfices obtenus. Nous pouvons également nous interroger au sujet de l'effet-maître en matière de réussite de l'innovation. La professionnalisation est-elle le gage de la pérennisation et de la diffusion de l'innovation, de

son institutionnalisation, ou bien l'étape par laquelle elle se sclérose inévitablement puisque alors, elle engage moins les acteurs ?

Nous avons identifié quatre types d'obstacles au développement de l'enseignement bilingue. Les premiers sont d'ordres familiaux, les seconds linguistiques et pédagogiques, les troisièmes inchoatifs ou opératoires, c'est-à-dire inhérents au processus d'élaboration de l'enseignement bilingue et les quatrièmes sont des obstacles glottopolitiques d'ordre statutaire.

Des obstacles familiaux

Concernant les familles, nous observons en premier lieu qu'il nous a été difficile de rencontrer des parents ayant choisi la filière standard. Souvent peu informés, cette orientation ne relève pas d'un choix mais plutôt d'une trajectoire scolaire classique. Ces familles n'ont pas d'*a priori* négatif à l'endroit de la langue corse ou du bilinguisme mais n'étant pas corsophones, elles redoutent tantôt de ne pas pouvoir suivre la scolarité de leur enfant ou bien n'ont pas été suffisamment informées de la spécificité du cursus. On constate cependant que l'inscription dans la filière bilingue n'indique pas forcément un engagement politique de la part des familles comme auparavant. La demande a tendance à se normaliser et à se développer plus rapidement que l'offre. Cette nouvelle configuration n'est pas sans conséquences sur le climat des écoles. Les directeurs d'école élaborent ainsi des stratégies de sélection de la demande. Après les rituelles réunions d'information, si la demande demeure supérieure à l'offre, telle équipe choisit de tirer les candidats au sort, de rencontrer les parents individuellement pour s'assurer de leur motivation, ou bien de ne retenir que les premières familles ayant rendu la fiche d'inscription. Bien souvent le choix de telle ou telle procédure s'avère douloureuse pour les familles dont l'enfant n'est pas retenu. Certaines choisissent alors de quitter l'école.

Des obstacles pédagogiques

Nous observons également des autolimitations, des désistements de la part de familles souvent issues de l'immigration qui craignent occuper une place qu'elles laisseront vacante le jour où elles ne seront plus capables de suivre leur enfant. L'anticipation de l'échec scolaire de leur enfant les pousse à s'exclure du jeu. On assiste ainsi, en dépit des propos de Monsieur le Recteur de l'Académie¹³, à la constitution d'un enseignement bilingue qui relève davantage de l'élitisme que de l'excellence et d'une filiarisation très précoce allant à l'encontre des

¹³ In Corse-Matin, 3 juin 2009

grandes réformes en faveur de la démocratisation de l'enseignement depuis les lois Ferry. Par ailleurs, s'il nous semble opportun de développer les relations Ecole-familles et il nous apparaît malaisé de « tester » les motivations des familles par des entretiens. Comme d'autres innovations pédagogiques, l'enseignement bilingue a démontré les bénéfices qu'il pouvait apporter aux enfants et à la pratique du corse mais son développement interroge aujourd'hui la conciliation de l'efficacité et de l'équité. Enfin, il serait stérile de culpabiliser les familles. Mieux vaut poursuivre l'effort d'information, car selon Dubet (2004) : « informer les parents sur les objectifs et les méthodes de l'école, sur les enjeux réels de l'orientation afin d'accroître leur mobilisation et leur empowerment, participent autant de l'égalité des chances que la seule égalité des moyens ». S'il est légitime qu'elles puissent choisir la meilleure classe pour leur enfant, nous pensons qu'au vu du risque de fragmentation ethnique et sociale qui guette la société, la puissance publique ne peut pas laisser se développer un marché scolaire durant la période de la scolarité obligatoire et *a fortiori* durant l'école primaire. La création d'un droit opposable à l'enseignement bilingue accordé aux familles serait de nature à ne régler la situation que de façon artificielle et au risque de surcharger les classes tant que le corps des enseignants du premier degré ne sera pas sur la voie de l'enseignement bilingue. Enfin, ne faudrait-il pas envisager un accompagnement à l'attention des familles non-corsophones qui seraient favorables à l'enseignement bilingue à condition qu'elles puissent être capables de suivre leur enfant ? De nombreuses familles non-corsophones qui sont favorables à l'enseignement bilingue, qui formulent le choix de vivre en Corse et qui pour mieux s'intégrer souhaitent apprendre le corse se retrouvent dépourvues de tout accompagnement et choisissent *in fine* la filière standard.

Des obstacles inchoatifs

La conjonction de la filiarisation précoce et la pression d'une motivation que nous pourrions qualifier de patrimoniale a pour effet de reproduire les identités communautaires initiales et de distendre le lien social entre les enfants issus des différentes communautés. Dans cette optique, l'offre facultative d'un enseignement bilingue ne participe pas au développement du « lien social », comme il l'était expressément indiqué dans la motion adoptée en juillet 2005. En outre, la gestion de la filiarisation se pose avec d'autant plus d'acuité qu'elle ne semble pas être une solution transitoire. D'une part, depuis l'ouverture du concours spécifique de recrutement des professeurs des écoles, nous constatons une stagnation des effectifs des maîtres corsophones ou habilités. Selon l'enquête académique annuelle 2007-2008, en Haute-Corse, ils étaient 57,29% en 2000 et 57,14% en 2007. D'autre part, dans son discours à

l'Assemblée Nationale en mai 2008, la ministre de la culture Christine Albanel¹⁴, avait rappelé que « le principe de la demande des familles est clairement posé ». Dans nos enquêtes, ce principe semble plébiscité par les familles, quelle que soit la filière de scolarisation. Ainsi, que l'on se positionne du point de vue de la ressource enseignante, dont la compétence ne progresse pas malgré l'ouverture du concours spécifique de recrutement et de l'habilitation, ou bien du point de vue des familles et de leur volonté de maintenir la solution du libre choix (Van Zanten 2009 : 10), constamment corroborée par nos enquêtes, nous pouvons formuler nos doutes quant à la poursuite de l'effort de généralisation tant le système semble fonctionner en surrégime. A l'image des collèges enquêtés par Jean-Louis Derouet (1992) durant les années quatre-vingt, les sites bilingues auraient tendance à plutôt bien fonctionner mais en épuisant rapidement les ressources humaines. Le militantisme n'a qu'un temps et lorsque les premières équipes pédagogiques se séparent, la transition avec les collègues plus jeunes marque une rupture dans la conduite du projet pédagogique et les relations Ecole-familles. Nous observons également des stratégies de mobilité horizontale car l'obtention de l'habilitation permet de se situer sur tel ou tel poste fléché. Si l'occupation d'un tel poste implique un engagement moral et professionnel de la part de l'enseignant, on observe parfois un désengagement de celui-ci une fois le poste obtenu et la perplexité des corps d'inspection face à ce phénomène nouveau.

Des obstacles statutaires

Enfin, la question du statut des langues est un obstacle récurrent. La politique linguistique ne peut se réduire à une politique éducative et inversement. L'annonce de la promulgation d'une loi sur les langues régionales en mai 2008 a été infirmée par les propos d'Eric Besson, le ministre de l'immigration et de l'identité nationale, le 9 décembre 2009. Le conflit à l'occasion du refus de la publication d'une offre d'emploi pour une secrétaire corsophone pour discrimination par l'ANPE, puis le refus du sous-préfet de Calvi qu'un conseil municipal sur deux de la mairie de Galeria se tienne en langue corse sont venus rappeler l'instabilité du statut et du champ concédé aux langues régionales dans le domaine public. De façon générale, se pose la question de savoir si une langue minorée peut devenir un élément de cohésion sociale et agréger les populations immigrées, au-delà de la communauté de référence qui de façon imaginaire ou non se sent dépositaire de cette langue et s'y identifie.

¹⁴ Discours disponible sur : <http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/conferen/albanel/langreg08.htm>.

Conclusion

Le développement quantitatif de l'enseignement bilingue se heurte ainsi à une multiplication d'obstacles linguistiques, corporatistes, inchoatifs ou processifs et statutaires. Ils sont les indicateurs d'une pluralité de logiques contradictoires et de l'indétermination des valeurs qui fondent le pacte social. Celle-ci n'affleure pas seulement dans le domaine de l'éducation mais également, par exemple en matière environnementale, lorsque la taxe carbone vient en contrepoint de la prime à la casse. D'une part, on encourage la consommation, l'achat des voitures pour des raisons économiques et d'autre part, on sanctionne leur usage pour des considérations écologiques aujourd'hui évidentes. Dans le domaine de l'éducation, ce sont les incertitudes quant aux valeurs qui régissent la citoyenneté qui permet l'apparition et l'interaction d'une multitude de logiques certes rationnelles mais contradictoires. Ainsi que le souligne Martine Abdallah-Pretceille (1998 : 64), « *L'Ecole n'affiche plus son projet et devient donc ainsi l'enjeu de toutes les influences particulières pour ne pas dire partisans* » (...) « *Ce n'est donc pas d'absence de normes dont souffre notre société mais plutôt leur prolifération qui est source d'une désintégration par « déréglementation* ». Il s'agit dans le cas qui nous occupe de proposer une alternative politique et éducative permettant de substituer la logique de l'interculturalité à la logique de l'ethnicité qui semble prévaloir aujourd'hui. Or cela requiert l'arrimage de l'enseignement bi/plurilingue à un projet de société plurilingue. Philippe Meirieu (2000 : 270) observe à cet égard que : « *la structure du système éducatif est nécessairement le reflet d'un projet de société* ». Le débat de l'hiver 2008-2009 au sujet du PADDUC¹⁵ a enrichi la contribution des différents acteurs au débat public et s'il ne s'agissait que d'une directive territoriale, le débat a contribué à faire du PADDUC un projet de société. Signe de la force du conflit des valeurs, après avoir été révisé une première fois, il a été soustrait au vote des conseillers territoriaux. Son étude et son éventuelle adoption ont été ajournées et dévolues à la prochaine Assemblée de Corse, élue en mars 2010. Quelle que soit sa teneur, le futur projet de PADDUC ne pourra pas éluder les questions éducatives et linguistiques. Il s'agit de construire un système éducatif qui ne serait pas livré aux seuls intérêts particuliers des familles, mais un système au sein duquel elles trouveraient toute leur place au sein d'un projet qui ne serait plus réservé aux seuls initiés, et qui dans le contexte corse serait gage d'une nouvelle « démocratie providentielle » (Schnapper 2002) susceptible de féconder une citoyenneté culturelle au sein d'un pacte républicain revisité par les nouveaux enjeux posés aux démocraties (Di Meglio à paraître).

¹⁵ Disponible sur : <http://www.corse.fr/amenagement/strategie/padduc.php?id=2&id2=51&id3=59>.

Bibliographie

ABDALLAH-PRETCEILLE M & PORCHER L., 1998, *Ethique de la diversité et éducation*, PUF, Paris.

ABDALLAH-PRETCEILLE M., 1999, *L'éducation interculturelle*, PUF, Paris, 2005.

BECHARD J-P., 2001, « L'enseignement supérieur et les innovations pédagogiques : une recension des écrits », in *Revue des sciences de l'éducation*, vol. 27, n°2, Montréal, pp. 257-281.

CASTELLOTTI V & MOORE D, 2005, "Les portfolios européens des langues – des outils plurilingues pour une culture éducative partagée". *Repères*, n° 29, pp. 167-183.

COMITI J-M., 2005, *La langue corse, entre chien et loup*, L'Harmattan, Paris.

DEROUET J-L., 1992, *Ecole et Justice*, Métailié, Paris.

DI MEGLIO A & CORTIER C., 2004 (a), *Le dépassement du conflit diglossique en Corse : implications pédagogiques et didactiques chez les maîtres bilingues de l'école primaire*, in *Repères* n°29, Français et langues étrangères et régionales à l'école : quelles interactions ?.

DI MEGLIO A & CORTIER C., 2004 (b), « L'enseignement bilingue français-langue régionale en Corse. Scolarisation des enfants migrants et rapport à l'autre », *Education et sociétés Plurilingues*, n°17, Décembre.

DI MEGLIO A., (à paraître), « De la grandeur à être petit intérêts et enjeux des mutations socioculturelles en Corse », in *La Corse et le développement durable*, sous la direction de Nanette Maupertuis.

DEROUET J-L., 1992, *Ecole et Justice*, Métailié, Paris.

DUBET F., 2002, *Le déclin de l'institution*, Seuil, Paris.

DUBET F., 2004, *L'école des chances, Qu'est-ce qu'une école juste ?*, Seuil, Paris.

FURIOSO O., 2007, *Chì si sbaglia inventa*, Stamperia Sammarcelli, Biguglia.

- FUSINA J., 1994, *L'enseignement du corse*, A squadra di u Finusellu, Aiacciu.
- GARDNER R.C & LAMBERT WG., 1972, *Attitudes and motivation in second language learning*, Rowley, Newbury House.
- KYMLICKA W., 2001, *La citoyenneté multiculturelle*, Editions de la Découverte, Paris.
- MAURIN E., 2004, *Le ghetto français*, Seuil, Paris.
- MEIRIEU P., 2000, *L'école et les parents. La grande explication*, Plon, Paris.
- OTTAVI P., 2004, *Le bilinguisme dans l'école de la République? Le cas de la Corse*, Thèse de troisième cycle, Université de Corse.
- OTTAVI P., 2009, « Vers un nouveau paradigme éducatif : l'école de la diversité ? », *Journées de l'ADEB*, 19 et 20 novembre, Paris.
- QUENOT S., 2009, « Curriculum et enjeux sociétaux de l'enseignement bilingue français-corse », *Approches comparées de l'enseignement des langues et de la formation des enseignants*, Actes du colloque de l'AFDECE 2008, Lisbonne, 3-4 novembre, L'Harmattan, Paris.
- RENAUT A., 2004, *La fin de l'autorité*, Flammarion, Paris.
- SCHNAPPER D., 2002, *La démocratie providentielle, Essai sur l'égalité contemporaine*, Gallimard, Paris.
- THIERS J., 1986, « Epilinguisme, élaboration linguistique et volonté populaire, trois supports de l'individuation sociolinguistique corse », in *Langages*, volume 21, n°83, pp. 65-74, disponible sur http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/Igge_0458-726x_1986_num_21_83_2496
- THIERS J., 1989, *Papiers d'identité(s)*, Albiana, Le Vie.